

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix
=====

DECRET N° 87/429 DU 1er 12/87

portant nomination du Capitaine HOMBESSA
(Grégoire) en qualité de Directeur Régional
de l'Economie Forestière de la Bouenza.-
=====

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certain-
es dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 85/728 du 17 Mai 1985 portant attributions et or-
ganisation du Ministère de l'Economie Forestière ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

Vu le décret n° 87/481 du 20 Août 1987 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/482 du 20 Août 1987 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Le Capitaine HOMBESSA Grégoire, Ingénieur des Eaux et
Forêts, est nommé Directeur Régional de l'Economie Forestière de la
Bouenza.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie Forestière,

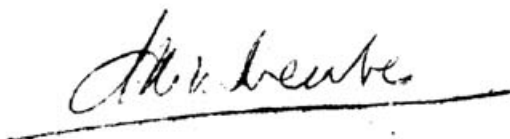


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan et des Finances,

OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux,



Pierre MOUSSA.-

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

